



Naissance d'un enfant après déclaration avortement par la mère

Par **oowilly**, le **21/02/2011** à **08:21**

Bonjour,

j'ai eu une aventure avec une fille pendant deux mois, et celle-ci est tombée enceinte. Deux semaines après qu'elle ait constatée qu'elle avait un retard, la demoiselle a demandé mon point de vue, très heureux d'avoir mon premier enfant j'ai bien voulu garder l'enfant mais deux jours après la maman de la demoiselle m'a convoqué chez elle (petite réunion) et m'avait dit qu'il n'y était pas question de garder la grossesse, alors elles m'ont obligée de leur donner trente mille francs CFA (30 000 CFA) pour un avortement illégal..et m'ont obligé à ne pas rencontrer le père de la jeune fille..Après être allé de porte en porte pour trouver l'argent : tant bien que mal j'ai fourni ce qu'elles m'avaient demandé deux jours après la demoiselle m'appelle pour me dire que voilà qu'elle s'était débarrassée du bébé et qu'elle avait vu le fœtus du bébé..Ma vie était devenue un cauchemar. Alors pris de haine et de colère j'ai banni toute conversation avec celle-ci... La demoiselle répercute par un coup de téléphone et me dit que la grossesse est toujours en cours. Une deuxième fois sans le père la belle maman me convoque et me confirme que la grossesse est en cours et que je devrai assumer.une fois de plus je me sépare une fois de plus avec la demoiselle quand nous décidons après la réunion de passer à l'échographie, la demoiselle désista devant la clinique de ne plus faire les examens sous prétexte que ma petite amie actuelle était en notre compagnie. Et devant la clinique nous nous séparâmes. 8 mois ont passé l'enfant est née, je ne l'ai jamais vu mais voilà un autre coup de fil qui retentit. Pour me dire que je suis père et que je devrai répondre de mes actes...

Elles m'ont traumatisées, et mon souhait est de ne avoir aucun rapport avec cette famille.je suis tellement perturbé que même si cet enfant est le mien je n'en veux plus... que faire ??
SVP

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **15:58**

C'est en France ?

Pourquoi parler de CFA si c'est en France ?

Pourquoi un avortement illégal ? L'IVG est légal en France

Par **amajuris**, le **21/02/2011** à **17:31**

bjr,

votre histoire ressemble à de l'escroquerie,

quelles preuves avez-vous que cette personne est bien enceinte et en plus enceinte de vous ?

si l'enfant existe bien il faudra que la mère fasse une action devant un tribunal afin de faire reconnaître cette paternité par une analyse biologique.

cdt